



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1182

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**LE SORT DES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS EN ISRAËL,
THÈME D'UNE RÉUNION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES LES
7 ET 8 MARS À VIENNE**

**La question sera examinée sous tous ses aspects,
des conditions de détention aux volets juridiques et humanitaires**

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien organisera la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine à l'Office des Nations Unies à Vienne, les 7 et 8 mars 2011.

La Réunion internationale aura pour thème « L'urgence d'examiner le sort des prisonniers politiques palestiniens qui se trouvent dans les prisons et autres lieux de détention israéliens ».

L'objet de la Réunion internationale est de mieux faire connaître la situation dramatique des prisonniers politiques palestiniens et de renforcer l'appui de la communauté internationale afin de trouver une solution à ce problème. La Réunion examinera notamment les conditions de détention des Palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens, notamment la situation des femmes et des mineurs. Elle abordera les questions juridiques relatives à l'arrestation et à la détention des Palestiniens par la Puissance occupante. Elle examinera également cette question dans le cadre du processus politique israélo-palestinien et débatera des moyens de renforcer le rôle de la communauté internationale et des acteurs non gouvernementaux dans la recherche d'une solution.

Lors de la séance d'ouverture qui aura lieu le lundi 7 mars 2011 de 10 h 30 à 13 heures, des déclarations seront prononcées par Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnateur résident des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, représentant le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon; Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; Issa Qaraqe, Ministre des affaires des prisonniers de l'Autorité palestinienne, en qualité de représentant de la Palestine; Ann Clwyd, Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'Union interparlementaire, à Londres; et Sergio Piazzi, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. M. Qaraqe prononcera également un discours liminaire à l'issue de la séance d'ouverture.

La séance plénière I sur la situation et les conditions de détention actuelles des Palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens se déroulera de 15 heures à 18 heures, le 7 mars. Elle comprendra les thèmes subsidiaires ci-après: « Historique, cadre et conditions de détention des Palestiniens du Territoire palestinien occupé »; « Situation des femmes et des mineurs palestiniens dans les centres de détention israéliens; inquiétudes d'ordre physique et psychologique et déni des droits de visite des membres de leur famille; l'urgente nécessité de protéger ces femmes et ces enfants »; et « Effet de la détention sur les familles palestiniennes et l'ensemble de la société, et la nécessité de réinsérer les anciens prisonniers ». Les orateurs ci-après présenteront des exposés: Qadura Fares, Président du Club des prisonniers palestiniens, à Ramallah; Roberto Garretón, avocat défenseur des droits de l'homme, membre du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, à Santiago du Chili; Fabrizia Falcione, Directrice de projet, au sein du Groupe des droits fondamentaux de la femme d'ONU-Femmes; Iyad Misk, juriste, Coordonnateur du Groupe des affaires juridiques, Défense des enfants –International– Section de Palestine, à Jérusalem; Niv Michaeli, Coordonnateur des activités du Projet « prisonniers et détenus », de Médecins pour les droits de l'homme – Israël; et Jawad Ammawi, Directeur général du Service des affaires juridiques, Ministère des affaires des prisonniers, Autorité palestinienne, Ramallah.

La séance plénière II, intitulée « Arrestations et détentions de Palestiniens par la Puissance occupante: aspects juridiques », se tiendra de 10 heures à 13 heures, le 8 mars. Elle comprendra les thèmes subsidiaires ci-après: « Revendications juridiques israéliennes et arguments invoqués pour arrêter et placer en détention des Palestiniens du Territoire palestinien occupé »; « Recours à la détention administrative et déni de procédure régulière »; « Responsabilités qui incombent à la Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme – l'exigence du respect des normes internationales »; et « Mécanismes juridiques permettant d'assurer le respect du droit international et la responsabilité d'un État tiers ». Les orateurs ci-après présenteront des exposés: Shawan Jabarin, Directeur général de Al-Haq, à Ramallah, qui interviendra par liaison vidéo; Tamar Pelleg-Sryck, avocate, Service des affaires juridiques; HaMoked – Centre pour la défense de l'individu, Jérusalem; Sahar Francis, Directrice, Addameer, à Jérusalem; Said Benarbia, Conseiller juridique chargé du Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, à la Commission internationale de juristes, Genève; et Shawqi Al Issa, Directeur, au Centre Insan pour la démocratie et les droits de l'homme, Bethléem.

La séance plénière III, qui portera sur la question des prisonniers politiques palestiniens et du processus politique israélo-palestinien, se tiendra de 15 heures à 17 h 30, le 8 mars. Elle aura pour thèmes subsidiaires: « L'importance de l'examen de la question des prisonniers politiques dans le cadre du processus de paix »; « Le renforcement du soutien de la communauté internationale en faveur du règlement de la question des prisonniers politiques palestiniens »; et « Le rôle des acteurs non gouvernementaux, notamment des parlementaires et de la société civile dans le travail de sensibilisation à effectuer au sujet de la question ». Des exposés seront faits par: Aisling Byrne, Coordonnatrice de projet, du Forum pour les conflits, à Beyrouth; Ann Clwyd, membre du Parlement britannique représentant la circonscription de Cynon Valley, à Londres; Nasser Alryyes, chargé de recherches juridiques, à Al-Haq, Ramallah; Bana Shoughry-Badarne, Directrice, Service des affaires juridiques,

Comité public contre la torture en Israël, à Jérusalem; et Saleh Hijazi, chercheur, à Human Rights Watch, à Ramallah.

Lors de la séance de clôture qui se déroulera de 17 h 30 à 18 heures, le 8 mars, Saviour F. Borg, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présentera la déclaration finale des organisateurs. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et un représentant de la Palestine formuleront des observations finales.

Une conférence de presse est prévue le lundi 7 mars à 13 heures, dans la salle de presse du bâtiment M (MOE79). À cette occasion, les journalistes accrédités pourront interviewer individuellement les membres de la délégation du Comité ainsi que les intervenants.

Les demandes d'accréditation se feront au Bureau des cartes d'identité (porte 1) du Centre international de Vienne, à partir de 8 heures le lundi 7 mars. Les personnes arrivant à une autre date devront contacter le secrétariat, lequel sera transféré à l'ONU à compter du jeudi 3 mars:

Du 3 au 4 mars 2011, salle MOE12, par tél.: + (43-1) 26060 4724, 26060 4182.

Le 8 mars 2011, salle MO122, par tél.: + (43-1) 26060 4663, 26060 4664; ou par courriel:dpr-meeting@un.org.

Toutes les séances de la Réunion internationale seront ouvertes à la presse. Les langues officielles seront l'anglais, l'arabe et le français.

Les versions mises à jour du programme ainsi que des informations sur les précédentes réunions seront disponibles sur le site Web de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante: <http://www.un.org/depts/dpa/qpal/calendar.htm>.

Le rapport de la Réunion internationale sera publié en temps voulu, à titre de publication de la Division des droits des Palestiniens.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel